



Centre de Recherches
sur la Biologie des
Populations d'Oiseaux



Avec le financement de la Région Île-de-France





**OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DES OISEAUX COMMUNS
D'ÎLE-DE-FRANCE**

**Rapport d'activités
2004**

Remerciements

Le CORIF et le CRBPO voudraient remercier ici tous les observateurs qui participent au programme STOC-EPS en Île-de-France, et en particulier les adhérents de l'Association Naturaliste de la Vallée du Loing et de la Forêt de Fontainebleau.



Sommaire

1. Le pourquoi d'un observatoire francilien.....	4
2. La méthode STOC-EPS	4
2.1. Qu'est-ce qu'un EPS ?	4
2.2. Le tirage aléatoire des carrés à prospecter et la répartition des EPS.....	5
2.3. Consignes pratiques : le protocole STOC-EPS	6
2.4. La fiche habitat et la fiche relevé	7
2.5. Les relevés de l'altitude et de la localisation des 10 EPS dans le carré	8
2.6. Le transfert des données	9
LES CODES HABITAT – STOC-EPS.....	10
LES CODES ESPECES – STOC-EPS.....	13
FICHE HABITAT – STOC-EPS	16
FICHE RELEVÉ – STOC-EPS.....	17
3. Constitution du réseau francilien de l'observatoire STOC-EPS	24
4. Résultats et bilan du réseau 2004	26
41. Résultats	26
42. Fonctionnement et animation du réseau d'observateurs	30

1. Le pourquoi d'un observatoire francilien

L'Ile-de-France représente 2% du territoire national (12 025 km²), pour 11 millions d'habitants (20% de la population nationale) qui se concentrent sur les 20% urbain du territoire. Les espaces naturels et ruraux couvrent les 80% restant, avec 52% d'espaces agricoles, essentiellement dédiés à des cultures céréalières intensives (253 000ha), 24% de forêt, les 4% restant sont composés de pelouses sèches et de zones humides. Au point de vue avifaunistique l'Ile-de-France accueille plus de 350 espèces d'oiseaux. 60% des espèces d'oiseaux présentes en France y ont été observées.

Cependant la pression de l'urbanisation est importante, et la biodiversité menacée à des degrés divers, en liaison avec l'érosion massive constatée au niveau mondial, mais en liaison directe avec les activités humaines. C'est ainsi que le Conseil Régional a rédigé une « Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels » qui montre qu'une gestion durable de l'espace est impérative. Elle ne peut se limiter à la protection ponctuelle d'espaces et d'espèces rares mais doit s'appuyer aussi sur la mise en place d'indicateurs fiables. L'évolution des populations d'oiseaux communs en est un. En effet la structuration des peuplements nicheurs reflète les modifications subies par les écosystèmes, en particulier sous l'action de l'Homme.

C'est ainsi que depuis 1989 le MNHN coordonne des suivis des populations d'oiseaux via le baguage (STOC-capture) ou les points d'écoute (STOC-EPS). Ce dernier repose sur des ornithologues amateurs et des associations régionales coordinatrices. En Ile-de-France le coordinateur régional est le CORIF qui, après un simple rôle de relais de l'information auprès de ses adhérents, a mis en place cette année, et pour 5 ans, en collaboration avec le MNHN et avec l'aide du Conseil Régional un « observatoire régional des oiseaux communs ». L'objectif est de fournir à l'Ile-de-France un outil fiable pour contribuer à mettre en place les politiques environnementales nécessaires au maintien et à l'augmentation de sa biodiversité.

2. La méthode STOC-EPS

Le but du suivi par Echantillonnages Ponctuels Simples (EPS) est d'obtenir une évaluation des tendances d'évolution des effectifs de différentes espèces nicheuses communes de France. Le nombre de contacts avec une espèce en un point donné est une mesure de l'abondance de l'espèce dans le milieu. Si l'on totalise les contacts avec cette espèce dans tous les milieux du même type ou dans une région, et si l'on compare les valeurs obtenues au cours du temps, on peut apprécier la tendance d'évolution de l'espèce dans ce type de milieu ou à un niveau régional. Les programmes STOC-EPS et Capture sont complémentaires. Si le programme STOC-Capture permet d'obtenir des informations sur la structure des populations d'oiseaux communs, le programme STOC-EPS permet d'effectuer des échantillonnages sur des espèces et des sites beaucoup plus nombreux. Pour que le STOC-EPS soit un programme pérenne ouvert au plus grand nombre d'observateurs, le protocole retenu est très simple. Le réseau national STOC-EPS fonctionne sur la base d'une coordination nationale au sein du CRBPO et de coordinations régionales ou départementales.

2.1. Qu'est-ce qu'un EPS ?

Un EPS est un dénombrement de l'avifaune en un point où un observateur demeure immobile durant 5 minutes exactement. Il note tous les oiseaux qu'il entend ou voit, posés ou en vol, pendant cette durée. Toutes les espèces sont prises en compte, et l'effectif est également noté. Il appartient à l'observateur de juger si deux contacts sont à attribuer au même individu ou à

deux individus différents. Les jumelles peuvent être utilisées pour identifier un oiseau détecté préalablement mais pas pour rechercher des oiseaux distants. De bonnes conditions météorologiques d'observation sont requises. Noter toutes les espèces inclut donc les Moineaux domestiques, les Pigeons bisets urbains, les groupes de Martinets noirs...

2.2 Le tirage aléatoire des carrés à prospecter et la répartition des EPS

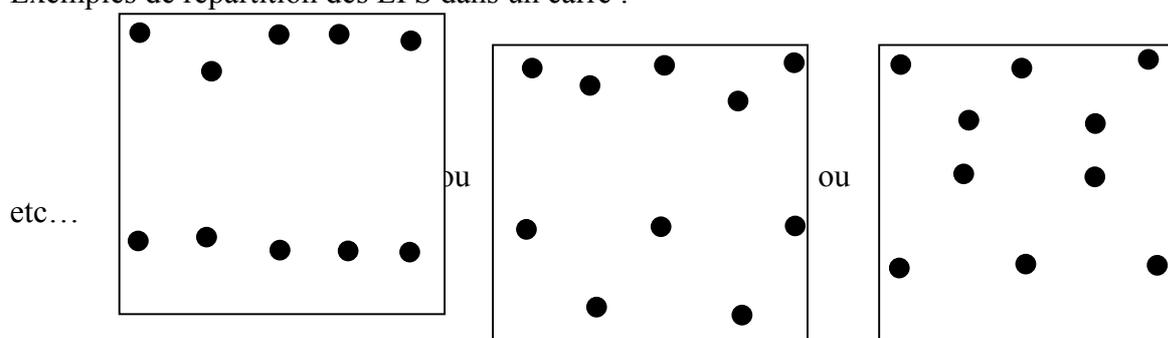
Le tirage aléatoire des sites prospectés est indispensable pour obtenir une bonne représentativité des différents habitats disponibles, et pour pouvoir extrapoler les données obtenues aux zones non échantillonnées, à un niveau local ou national. Le tirage aléatoire permettra de produire des données représentatives que l'on pourra analyser même en cas d'éventuelles modifications de l'habitat.

C'est le coordinateur national, au CRBPO, qui est chargé d'effectuer le tirage au sort des carrés qui abriteront les EPS, sur la base de la liste des noms de communes fournie par le coordinateur local de chaque région ou département. Le tirage aléatoire s'effectue dans un rayon de 10 kilomètres autour d'un point fourni par l'observateur (nom de commune), sur la base d'un carré de 4 km² (2 x 2 km) qui abritera 10 EPS.

Dans le cadre de l'Observatoire régional des oiseaux communs, le tirage au sort aléatoire a été remplacé par le tirage au sort d'une série de carrés afin d'obtenir, à l'échelle de la région, une répartition des différents types d'habitat représentative du territoire francilien (cf. Ci-après, Constitution du réseau francilien de l'Observatoire STOC-EPS).

L'observateur répartit ensuite lui-même ses EPS dans le carré, avec des points de répartition homogène et relativement équidistants (au moins 300 mètres entre deux points). Dans la mesure du possible, tous les types d'habitat présents dans le carré devront être représentés sur les points d'écoute dans leurs proportions respectives. Par exemple, si un village est présent, il faudra au moins un point en zone bâtie.

Exemples de répartition des EPS dans un carré :



Le coordinateur national fournit au coordinateur local une carte des carrés ainsi définis. En fait, pour chaque site (commune souhaitée), deux carrés sont tirés au sort ; le premier est le carré prioritaire à réaliser (couleur bleue), le second est un carré de remplacement (couleur rouge) qui peut être utilisé si le premier carré est impraticable (terrain privé inaccessible, grande surface en eau...). L'observateur peut, s'il le désire, effectuer des relevés sur les deux carrés. Quand plusieurs carrés apparaissent sur la fiche transmise à l'observateur, le carré qui lui est attribué est le carré central.

2.3. Consignes pratiques : le protocole STOC-EPS

3.1 Périodes et heure

Chaque EPS est effectué deux fois en période de nidification. Le premier passage a lieu en début de saison de reproduction (du 1^{er} avril au 8 mai) pour recenser les nicheurs précoces, le second a lieu entre le 9 mai et le 15 juin pour les nicheurs tardifs (notamment les migrateurs transsahariens). Il est recommandé d'effectuer les deux passages à 4 - 6 semaines d'intervalle. Sous la contrainte de conditions météorologiques favorables, les deux passages seront effectués aux mêmes dates (à quelques jours près) et avec le même intervalle d'une année à l'autre. Pour un carré donné, les points seront tous effectués le même jour (lors d'un passage) et dans le même ordre (lors des différents passages). Chaque relevé sera effectué entre 1 et 4 heures après le lever du soleil (on évite ainsi le chorus matinal). **Idéalement, le relevé commence vers 6 ou 7 heures du matin, et est terminé avant 10 heures.**

3.2 Répartition des relevés d'année en année

Chaque EPS est réitéré chaque année exactement au même endroit, par le même observateur. On veillera à ce que les conditions d'observation soient aussi semblables que possible d'une année sur l'autre. La date, l'heure et l'ordre des points doivent être également similaires dans la mesure du possible pour un même carré.

Il ne faut pas abandonner un EPS si le milieu est modifié d'une année à l'autre, car le tirage au sort assure d'observer les modifications 'moyennes' du milieu concerné.

3.3 L'habitat

Un relevé détaillé de l'habitat est effectué autour de chaque point d'écoute (dans un rayon de 100 mètres autour du point), selon le protocole et les catégories fournis. Cette description est réalisée tous les ans. On complète au besoin l'habitat principal par la description d'un habitat secondaire (moins représenté). Pour réactualiser le relevé habitat à partir de la deuxième année de suivi, l'observateur se sert du relevé initial qu'il recopie tel quel s'il n'y a pas de modifications, ou qu'il modifie si des changements sont notés.

3.4 Types de contact

La distance des contacts à l'observateur est notée selon trois catégories (moins de 25 mètres, entre 25 et 100 mètres, plus de 100 mètres). Il s'agit alors de noter les distances pour tous les contacts d'un même EPS. Ceci reste à réaliser de manière optionnelle. Toutefois, le modèle de fiche de terrain fourni avec le protocole aide grandement à la prise de telles données sur le terrain, et il est conseillé de l'utiliser et de relever les oiseaux selon les classes de distance proposées.

Pour la catégorie des oiseaux en vol direct : on comptabilisera par exemple un groupe d'étourneaux traversant la zone prospectée, mais les alouettes chantant en vol seront comptabilisées dans la catégorie de distance à l'observateur correspondante, pas comme oiseau en vol (car pas en vol direct). Les martinets et hirondelles volants sont par contre comptabilisés dans la catégorie 'en vol'. Les rapaces en vol de chasse sont notés dans la catégorie de distance correspondant au moment de leur détection par l'observateur.

Si l'on ne note pas les trois catégories de distance, on note tout de même à part les oiseaux observés en vol direct, dont l'effectif est repris dans le total (voir l'exemple).

2.4. La fiche habitat et la fiche relevé

Il y a deux types de fiches à compléter : une fiche habitat et une fiche relevé des observations d'oiseaux. Pour le relevé des contacts d'oiseaux sur le terrain, on peut noter les individus sur une représentation graphique du point (fournie avec ce protocole), et remplir la fiche relevé ultérieurement. Sur la fiche, le numéro de département à reporter est le numéro administratif à deux chiffres (77 Seine et Marne...). Le numéro de carré à reporter est le numéro national à 6 chiffres, commençant par les deux chiffres du département.

4.1 La fiche habitat

Une fiche spécifique pour la description de l'habitat est complétée chaque année pour les 10 EPS de chaque carré, en reportant notamment les codes habitat, en se référant aux catégories fournies dans le protocole général. On reporte la description de l'habitat situé dans un rayon de 100 mètres autour du point d'écoute, en séparant s'il y a lieu l'habitat principal d'un habitat secondaire bien différent mais moins représenté. Ainsi, un petit bois en milieu agricole constituera un habitat secondaire, mais de petits groupes d'arbres ne seraient pas considérés comme tels.

Par exemple, pour l'habitat principal, on remplit la fiche habitat en renseignant les deux premières colonnes (1 et 2), qui correspondent à une description générale du milieu. La colonne 1 se complète avec la lettre correspondant à la grande classe d'habitat telle que présentée dans les codes fournis (exemple : A, forêt). La colonne 2 se complète avec un chiffre issu de la première colonne de sous-catégories de chaque grande classe d'habitat de la liste des codes (exemple : 1, feuillus pour une forêt). Les colonnes 3 et 4 sont facultatives, mais permettent de décrire plus précisément le milieu, et peuvent contenir une ou deux valeurs qui décrivent au mieux le milieu (il est par exemple important de noter la présence ou l'absence de haies en milieu agricole). La colonne 3 se complète avec les chiffres de la deuxième colonne de sous-catégories dans chaque grande classe d'habitat, la colonne 4 avec les chiffres de la troisième colonne.

Un exemple de pertinence de notation d'habitat secondaire : un observateur fait un relevé sur un point en forêt, entre deux parcelles, l'une plantée en feuillus, l'autre en conifères. On notera deux habitats (l'un A1, l'autre A2) et non pas un seul habitat (A3 : forêt mixte, qui s'applique quand il y a mélange des essences sur les mêmes parcelles).

4.2 La fiche relevé

Une fiche relevé est à compléter pour chaque EPS. Sur chaque fiche doivent figurer le nom de l'observateur, le numéro du département, le numéro de carré (national), l'heure de début de suivi du point, la date et le numéro de passage (1 ou 2, correspondant aux deux périodes avant ou après le 8 mai). On note sur la fiche d'observation des informations sur la couverture nuageuse, la pluie, le vent et la visibilité, codés de 1 à 3 selon leur intensité (voir tableau ci-dessous).

Couverture nuageuse	Pluie	Vent	Visibilité
0 – 33% = 1	Absente = 1	Absent = 1	Bonne = 1
33 – 66% = 2	Bruine = 2	Faible = 2	Modérée = 2
66 – 100% = 3	Averses = 3	Moyen à fort = 3	Faible = 3

Dans la colonne ‘espèce’ doivent figurer les codes des espèces utilisés dans les banques de données du CRBPO, c’est-à-dire les trois premières lettres du nom du genre, suivies des trois premières lettres du nom de l’espèce, en latin. Un code complet des espèces communes nichant en France est joint à ce protocole. Pour les espèces plus rares ne figurant pas dans la liste, le principe de codage reste le même (ex. : Roselin cramoisi *Carpodacus erythrinus* : CARERY). Attention toutefois aux exceptions : Grand Corbeau *Corvus corax*: CORRAX, Crave *Pyrrhocorax pyrrhocorax*: PYRRAX, Rousserolle verderolle : *Acrocephalus palustris* ACRRIS, Outarde canepetière *Tetrax tetrax* : TETRAX.

Cinq colonnes permettent de saisir pour chaque espèce le nombre d’oiseaux contactés, selon les catégories de distance à l’observateur si celles-ci sont notées (3 colonnes). La quatrième colonne sert à reporter le nombre d’oiseaux observés en vol direct. La cinquième colonne sert à reporter le total des quatre colonnes précédentes, ou bien l’effectif pour chaque espèce quand les catégories de distance ne sont pas notées.

Il est demandé aussi de noter, sur la dernière ligne de la fiche relevé, le nombre d’oiseaux non identifiés (trop loin, observation trop furtive, chant inconnu...).

2.5. Les relevés de l’altitude et de la localisation des 10 EPS dans le carré

Dans l’optique de réaliser des analyses spatiales sur la répartition des espèces et des variations d’effectifs, il est demandé aux observateurs de donner, pour chaque carré EPS effectué :

- 1) l’altitude de chaque point EPS
- 2) une localisation des 10 points EPS dans le carré.

Pour déterminer la position des points dans le carré, il est demandé de superposer une grille de 10 x 10 cases identiques sur le carré, numérotées de 1 à 100 (de la gauche en haut vers le bas à droite), et d’indiquer pour chaque point, dans le relevé habitat, le numéro de la case dans laquelle se situe le point. La localisation des EPS ne changeant pas par la suite, il n’est pas nécessaire d’envoyer chaque année ces informations.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Nord 	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70
	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80
	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90
	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100

2.6. Le transfert des données

Il est demandé aux observateurs de transmettre les données au coordinateur local le plus tôt possible dès la fin des relevés. C'est le coordinateur local qui est chargé de faire parvenir au coordinateur national une copie du fichier global de son secteur, sous forme informatisée. Ainsi, les données pourront être centralisées au niveau départemental et/ou régional, et au niveau national. Un logiciel de saisie des données est disponible pour chaque observateur : FEPS-2000, téléchargeable à l'adresse internet www.saxrub.fr, rubrique téléchargement, logiciel FEPS-2000.

Tous les ans, au plus tard pour le 1^{er} août, l'observateur fournit au coordinateur local une copie des fiches habitat et relevés des EPS, comprenant donc la description des milieux et le bilan des deux passages. A cette même date, il est demandé aux coordinateurs locaux d'envoyer au coordinateur national la liste des carrés effectivement prospectés au printemps précédent.

Tous les ans, au plus tard pour le 1^{er} octobre, le coordinateur local fournit au coordinateur national une copie du fichier informatisé de tous les EPS de son secteur.

Un bilan national du programme STOC EPS est publié par le CRBPO dans une revue nationale d'ornithologie avant l'été suivant.



Fauvette à tête noire - CORIF

LES CODES HABITAT - STOC-EPS

A. Forêt (arbres > 5m de hauteur)

1 Feuillus	1 Semi-naturelle ou âges mélangés	1 Chêne
2 Conifères	2 Plantation équienne	2 Hêtre
3 Mixte (> 10% de chaque)	3 Plantation non-équienne	3 Erable
	4 Plantation mûre (> 10m de haut)	4 Châtaignier
	5 Jeune plantation (5-10m)	5 Autre essence
feuillue	6 Parc (arbres éparses et prairies)	6 Sapin
	7 Sous-bois dense	7 Epicéa
	8 Sous-bois modéré	8 Pin
	9 Sous-bois épars	9 Mélèze
conifère	10 Bois mort présent	10 Autre essence
	11 Bois mort absent	11 Autre essence

B. Buissons (ou jeune forêt < 5m de hauteur)

1 Forêt de régénération mètres)	1 Feuillus	1 Surtout grands (3-5
2 Buissons calcicoles mètres)	2 Conifères	2 Surtout petits (1-3
3 Lande	3 Mixte (10% de chaque)	3 Sous-bois dense
4 Jeune taillis	4 Buissons feuillus de marais	4 Sous-bois modéré
5 Nouvelle plantation	5 Buissons conifères de marais	5 Sous-bois épars
6 Coupe « à blanc »	6 Buissons mixtes de marais	6 Fougères
7 Autres	7 Feuilles persistantes	7 Pâturé
	8 Garrigue	
	9 Maquis	

C. Pelouses, marais et landes

1 Pelouse calcaire sèche	1 Haies avec arbres	1 Non pâturé
2 Lande herbacée	2 Haies sans arbres	2 Pâturé
3 Lande de bruyère	3 Lignes d'arbres sans haie	3 Foin
4 Pelouse humide naturelle	4 Autre limite de terrain	4 Beaucoup de
fougères		
5 Autres pelouses sèches	(mur, fossé...)	
6 Pelouse inondée/marais pâturé	5 Groupe isolé de 1-10 arbres	
7 Roselière	6 Pas de haie	
8 Autres marais ouverts	7 Montagne	
9 Marais salants	8 Digue	
10 Tourbières		
11 Marais salé		

D. Milieux agricoles

1 Prairie cultivée	1 Haies avec arbres	1 Non pâturé
2 Prairie non cultivée	2 Haies sans arbres	2
Pâturé		
3 Mixité prairie / cultures	3 Ligne d'arbres sans haie	3 Céréales
4 Grandes cultures	4 Autre limite de terrain (mur, fossé...)	4 Maïs
5 Verger / vignes / maraîchers	5 Groupes isolés de 1-10 arbres	5 Tournesol
6 Autres types de cultures	6 Cour de ferme, basse-cour	6 Colza
racines		7 Cultures à
	7 Pas de haie	8 Sol nu
cultures		9 Autres
		10 Rizières

E. Milieux bâtis ou urbanisés

1 Urbain	1 Bâtiments	1 Industriel
2 Suburbain	2 Jardins	2 Résidentiel
3 Rural	3 Parcs municipaux, zones de loisirs	3 Beaucoup d'arbres
	4 Traitement des eaux urbaines	4 Peu d'arbres
(> 450m ²)	5 Près d'une route (< 50 mètres)	5 Grande surface de jardins
jardins	6 Près d'une voie de chemin de fer (< 50 mètres)	6 Moyenne surface de (100 - 450 m ²)
(< 100 m ²)	7 Décharge d'ordures	7 Faible surface de jardins
		8 Beaucoup de buissons
		9 Peu de buissons

F. Milieux aquatiques

1 Mare (moins de 50 m ²) verte)	1 Non utilisé/non perturbé	1 Eutrophique (eau	
2 Petit étang (50 - 450 m ²)	2 Sports nautiques	2 Oligotrophique	
3 Lac/réservoir (berges naturelles)	3 Pêche à la ligne	(eau claire, peu	
d'algues)	4 Réservoir (berges non naturelles)	4 Activité industrielle	3 Dystrophique (eau
4	4	4	4
5 Carrière de gravier, de sable...	5 Traitements d'eaux usées	4 Bigarré	
6 Ruisseau (< 3m de largeur)	6 Autres dérangements	(eau claire,	
beaucoup d'algues)	7 Rivière (3m < largeur < 10m) faible / moyen	5 Courant	

8 Fossé inondé (< 2m de largeur)	8 Petites îles	6 Courant fort
9 Petit canal (2 - 5m. de largeur)		7 Dragué
10 Grand canal (> 5m de largeur)		8 Non dragué
11 Eaux saumâtres (salins, lagunes...)		9 Rives nues
12 Fleuve / rivière large (> 10m) végétation		10 Rives avec
		11 Rives avec
falaise		

G. Rochers terrestres ou côtiers

1 Falaise	1 Montagne	1 Roche nue
2 Eboulis, pente rocheuse présente	2 Pas en montagne	2 Végétation basse
3 Pavement calcaire lichens...)	3 Bord de mer	(mousses,
4 Autres sols rocheux présentes	4 Fort dérangement par l'homme (grimpeurs, promeneurs...)	3 Graminées
5 Carrière		4 Buissons présents
6 Mine / abîme / terril		
7 Grotte		
8 Dune		

LES CODES ESPECES - STOC-EPS

ESPECE	CODE		
Accenteur alpin	PRUCOL	Coucou gris	CUCCAN
Accenteur mouchet	PRUMOD	Courlis cendré	NUMARQ
Aigle botté	HIEPEN	Crabier chevelu	ARDRAL
Aigle royal	AQUCHR	Crave à bec rouge	PYRRAX
Aigrette garzette	EGRGAR	Cygne tuberculé	CYGOLO
Alouette calandre	MELCAL	Echasse blanche	HIMHIM
Alouette calandrelle	CALBRA	Éffraie des clochers	TYTALB
Alouette des champs	ALAARV	Engoulevent d'Europe	CAPEUR
Alouette lulu	LULARB	Epervier d'Europe	ACCNIS
Autour des palombes	ACCGEN	Étourneau sansonnet	STUVUL
Avocette élégante	RECAVO	Étourneau unicolore	STUUNI
Balbuzard pêcheur	PANHAL	Faisan de Colchide	PHACOL
Barge à queue noire	LIMLIM	Faucon crécerelle	FALTIN
Bécasse des bois	SCORUS	Faucon crécerellette	FALNAU
Bécassine des marais	GALGAL	Faucon hobereau	FALSUB
Bec-croisé des sapins	LOXCUR	Faucon pèlerin	FALPER
Bergeronnette des ruisseaux	MOTCIN	Fauvette à lunettes	SYLCON
Bergeronnette grise	MOTALB	Fauvette à tête noire	SYLATR
Bergeronnette printanière	MOTFLA	Fauvette babillarde	SYLCUR
Bernache du Canada	BRACAN	Fauvette des jardins	SYLBOR
Bihoreau gris	NYCNYC	Fauvette grisette	SYLCOM
Blongios nain	IXOMIN	Fauvette mélanocéphale	SYLMEL
Bondrée apivore	PERAPI	Fauvette orphée	SYLHOR
Bouscarle de Cetti	CETCET	Fauvette passerinette	SYLCAN
Bouvreuil pivoine	PYRPYR	Fauvette pitchou	SYLUND
Bruant des roseaux	EMBSCCH	Fauvette sarde	SYLSAR
Bruant fou	EMBCIA	Foulque macroule	FULATR
Bruant jaune	EMBCIT	Fuligule milouin	AYTFER
Bruant ortolan	EMBHOR	Fuligule morillon	AYTFUL
Bruant proyer	MILCAL	Gallinule poule-d'eau	GALCHL
Bruant zizi	EMBCIR	Geai des chênes	GARGLA
Busard cendré	CIRPYG	Gélinotte des bois	BONBON
Busard des roseaux	CIRAER	Gobemouche à collier	FICALB
Busard Saint-Martin	CIRCYA	Gobemouche gris	MUSSTR
Buse variable	BUTBUT	Gobemouche noir	FICHYP
Butor étoilé	BOTSTE	Goéland argenté	LARARG
Caille des blés	COTCOT	Goéland brun	LARFUS
Canard chipeau	ANASTR	Goéland cendré	LARCAN
Canard colvert	ANAPLA	Goéland leucophée	LARMIC
Canard pilet	ANAACU	Goéland marin	LARMAR
Canard souchet	ANACLY	Gorgebleue à miroir	LUSSVE
Cassenoix moucheté	NUCCAR	Grand Corbeau	CORRAX
Chardonneret élégant	CARCAR	Grand Cormoran	PHACAR
Chevalier gambette	TRITOT	Grand Gravelot	CHAHIA
Chevalier guignette	ACTHYP	Grand Tétraz	TETURO
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	Grand-duc d'Europe	BUBBUB
Chevêchette d'Europe	GLAPAS	Grande Aigrette	EGRALB
Chocard à bec jaune	PYRGRA	Gravelot à collier interrompu	CHAALE
Choucas des tours	CORMON	Grèbe à cou noir	PODNIG
Chouette de Tengmalm	AEGFUN	Grèbe castagneux	TACRUF
Chouette hulotte	STRALU	Grèbe huppé	PODCRI
Cigogne blanche	CICCIC	Grimpereau des bois	CERFAM
Cigogne noire	CICNIG	Grimpereau des jardins	CERBRA
Cincla plongeur	CINCIN	Grive draine	TURVIS
Circaète Jean-le-blanc	CIRGAL	Grive litorne	TURPIL
Cisticole des joncs	CISJUN	Grive mauvis	TURILI
		Grive musicienne	TURPHI

Cochevis de Thékla	GALTHE	Grosbec casse-noyaux	COCCOC
Cochevis huppé	GALCRI	Guépier d'Europe	MERAPI
Corbeau freux	CORFRU	Guifette moustac	CHLHYB
Cormoran huppé	PHAARI	Guifette noire	CHLNIG
Corneille noire	CORCOR	Gypaète barbu	GYPBAR
Coucou geai	CLAGLA	Harle bièvre	MERMER
Héron cendré	ARDCIN	Pic tridactyle	PICTRI
Héron garde-boeufs	BUBIBI	Pic vert	PICVIR
Héron pourpré	ARDPUR	Pie bavarde	PICPIC
Hibou des marais	ASIFLA	Pie-grièche à poitrine rose	LANMIN
Hibou moyen-duc	ASIOTU	Pie-grièche à tête rousse	LANSEN
Hirondelle de fenêtre	DELURB	Pie-grièche écorcheur	LANCOL
Hirondelle de rivage	RIPRIP	Pie-grièche grise	LANEXC
Hirondelle de rochers	PTYRUP	Pie-grièche méridionale	LANMER
Hirondelle rustique	HIRRUS	Pigeon biset	COLLIV
Huïtrier pie	HAEOST	Pigeon colombin	COLOEN
Huppe fasciée	UPUEPO	Pigeon ramier	COLPAL
Hypolaïs icterine	HIPICT	Pingouin torda	ALCTOR
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	Pinson des arbres	FRICOE
Ibis sacré	THRAET	Pipit des arbres	ANTTRI
Lagopède alpin	LAGMUT	Pipit farlouse	ANTPRA
Linotte mélodieuse	CARCAN	Pipit maritime	ANTPET
Locustelle lusciniotide	LOCLUS	Pipit rousseline	ANTCAM
Locustelle tachetée	LOCNAE	Pipit spioncelle	ANTSPI
Loriot d'Europe	ORIORI	Pluvier guignard	CHAMOR
Lusciniole à moustaches	ACRMEL	Pouillot de Bonelli	PHYBON
Marouette ponctuée	PORPOR	Pouillot fitis	PHYTRO
Martinet à ventre blanc	APUMEL	Pouillot siffleur	PHYSIB
Martinet noir	APUAPU	Pouillot véloce	PHYCOL
Martinet pâle	APUPAL	Râle d'eau	RALAQU
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	Râle des genêts	CRECRE
Merle à plastron	TURTOR	Rémiz penduline	REMPEN
Merle noir	TURMER	Roitelet à triple bandeau	REGIGN
Mésange à longue queue	AEGCAU	Roitelet huppé	REGREG
Mésange bleue	PARCAE	Rollier d'Europe	CORGAR
Mésange boréale	PARMON	Rossignol philomèle	LUSMEG
Mésange charbonnière	PARMAJ	Rougegorge familier	ERIRUB
Mésange huppée	PARCRI	Rougequeue à front blanc	PHOPHO
Mésange noire	PARATE	Rougequeue noir	PHOOCH
Mésange nonnette	PARPAL	Rousserolle effarvate	ACRSCI
Milan noir	MILMIG	Rousserolle turdoïde	ACRARU
Milan royal	MILMIL	Rousserolle verderolle	ACRRIS
Moineau cisalpin	PASITA	Sarcelle d'été	ANAQUE
Moineau domestique	PASDOM	Serin cini	SERSER
Moineau friquet	PASMON	Sittelle corse	SITWHI
Moineau soulcie	PETPET	Sittelle torchepot	SITEUR
Monticole bleu	MONSOL	Sizerin cabaret (flammé)	CARCAB
Monticole de roche	MONSAX	Sterne caugék	STESAN
Mouette mélanocéphale	LARMEL	Sterne naine	STEALB
Mouette rieuse	LARRID	Sterne pierregarin	STEHIR
Mouette tridactyle	RISTRI	Sterne hansel	GELNIL
Nette rousse	NETRUF	Tadome de Belon	TADTAD
Niverolle alpine	MONNIV	Tarier des prés	SAXRUB
Oedicnème criard	BUROED	Tarier pâte	SAXTOR
Oie cendrée	ANSANS	Tarin des aulnes	CARSPI
Outarde canepetière	TETRAX	Tétras lyre	TETTET
Panure à moustaches	PANBIA	Tichodrome échelette	TICMUR
Perdrix bartavelle	ALEGRA	Torcol fourmilier	JYNTOR
Perdrix grise	PERPER	Tourterelle des bois	STRTUR

Perdrix rouge	ALERUF	Tourterelle turque	STRDEC
Perruche à collier	PSIKRA	Traquet motteux	OENOEN
Petit Gravelot	CHADUB	Traquet oreillard	OENHIS
Petit-duc scops	OTUSCO	Troglodyte mignon	TROTRO
Phragmite des joncs	ACRSCH	Vanneau huppé	VANVAN
Pic à dos blanc	DENLEU	Vautour fauve	GYPFUL
Pic cendré	PICCAN	Vautour moine	AEGMON
Pic épeiche	DENMAJ	Vautour percnoptère	NEOPER
Pic épeichette	DENMIN	Venturon montagnard	SERCIT
Pic mar	DENMED	Venturon corse	SERCOR
Pic noir	DRYMAR	Verdier d'Europe	CARCHL

FICHE HABITAT - STOC-EPS

Nom de l'observateur					Date		Département		N° carré	
N° point	Habitat principal				Habitat secondaire					
	1	2	3	4	1	2	3	4		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

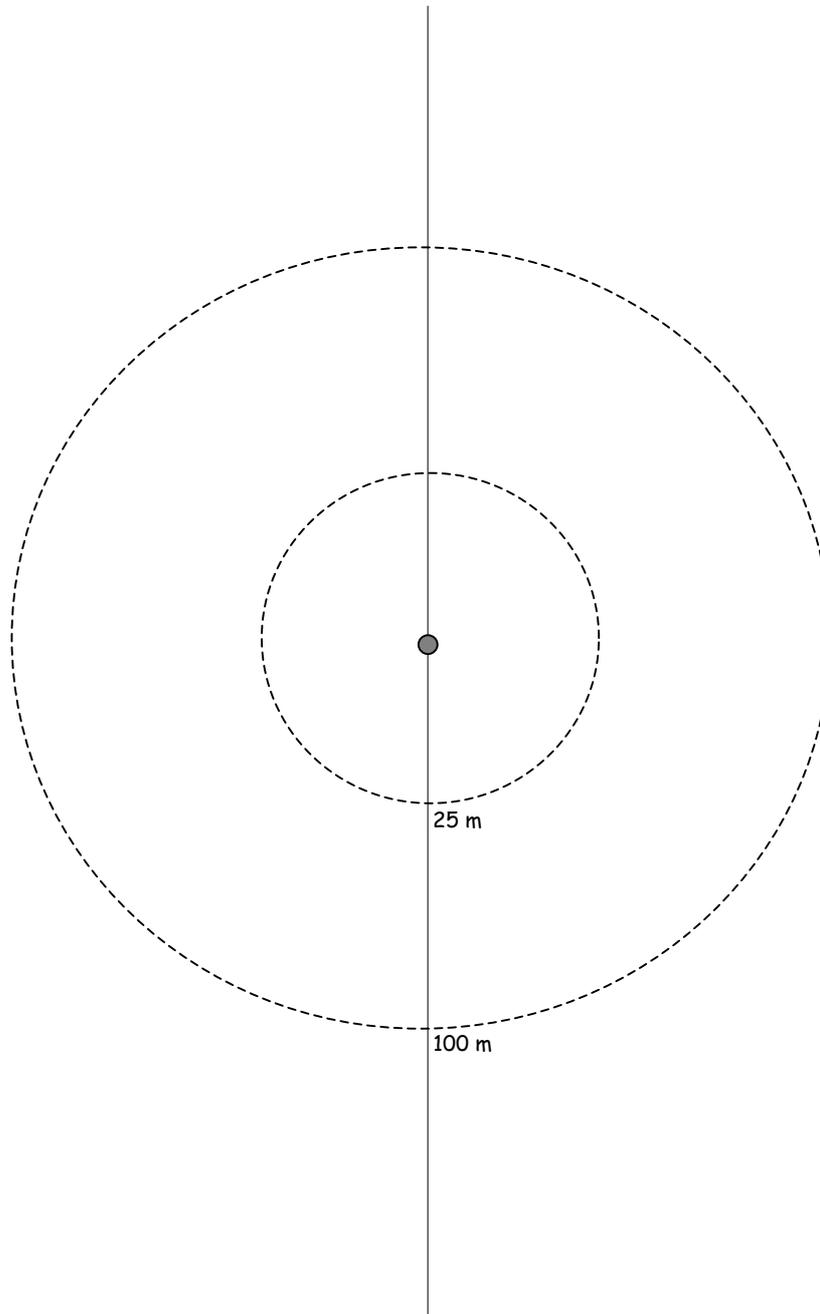
N° point	Altitude	N° case
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

**REPRESENTATION D'UN POINT D'ECOUTE POUR NOTER LES CONTACTS
STOC-EPS**

N° POINT :

HEURE DEBUT :

METEO :

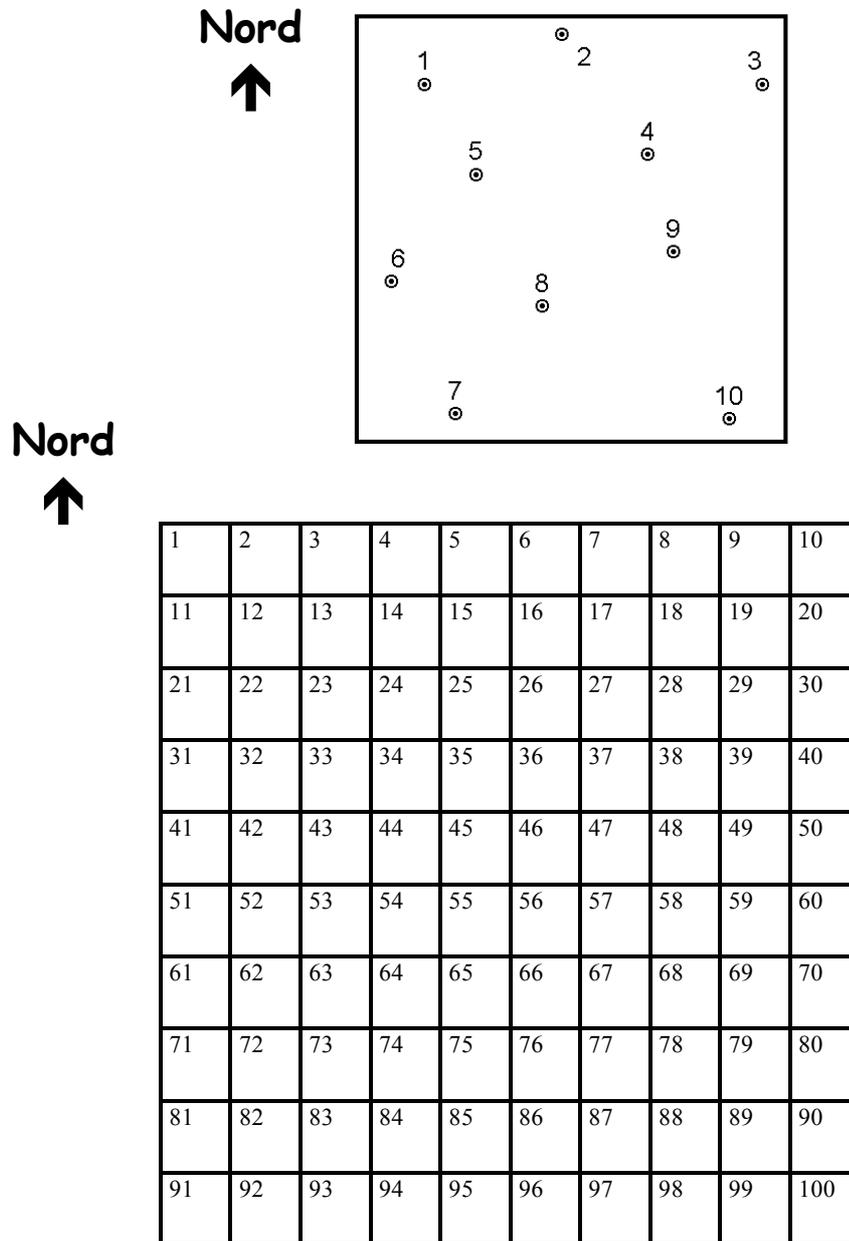


EXEMPLE DE FICHE HABITAT – STOC-EPS



Nom de l'observateur					Date		Département		N° carré			
MARTIN Michel					23/04/2001		79		790025			
N° point	Habitat principal						Habitat secondaire					
	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
1	A	1	1	8	2	11	C	4	5		2	
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												

EXEMPLE DE RELEVÉ DE LOCALISATION DES 10 EPS



N° point	Altitude	N° case
1		12
2		5
3		20
4		37
5		33
6		61
7		93
8		65
9		58

10		99
----	--	----

EXEMPLE DE FICHE RELEVÉ – STOC-EPS

(correspondant à l'exemple de relevé terrain ci-joint)

Nom de l'observateur		Département	N° carré	N° point	Date
MARTIN Michel		79	790025	1	23/04/2001
Heure début	1er ou 2e passage	Nuages	Pluie	Vent	Visibilité
06 :30	1	3	1	1	1
		Distances de contact			
ESPECE	< 25m	25-100m	> 100m	Vol	Total
ERIRUB	2	1			3
SYLATR		2			2
SYLBOR	1				1
PHYCOL		1	1		2
PARMAJ	2	1			3
TURMER		1			1
STUVUL		1		14	15
FRICOE	1	1	2		4
DENMAJ		1			1
CIRCYA			1		1

Ou bien, si l'on ne note pas les catégories de distance :

ERIRUB					3
SYLATR					2
SYLBOR					1
PHYCOL					2
PARMAJ					3
TURMER					1
STUVUL				14	15
FRICOE					4
DENMAJ					1
CIRCYA					1

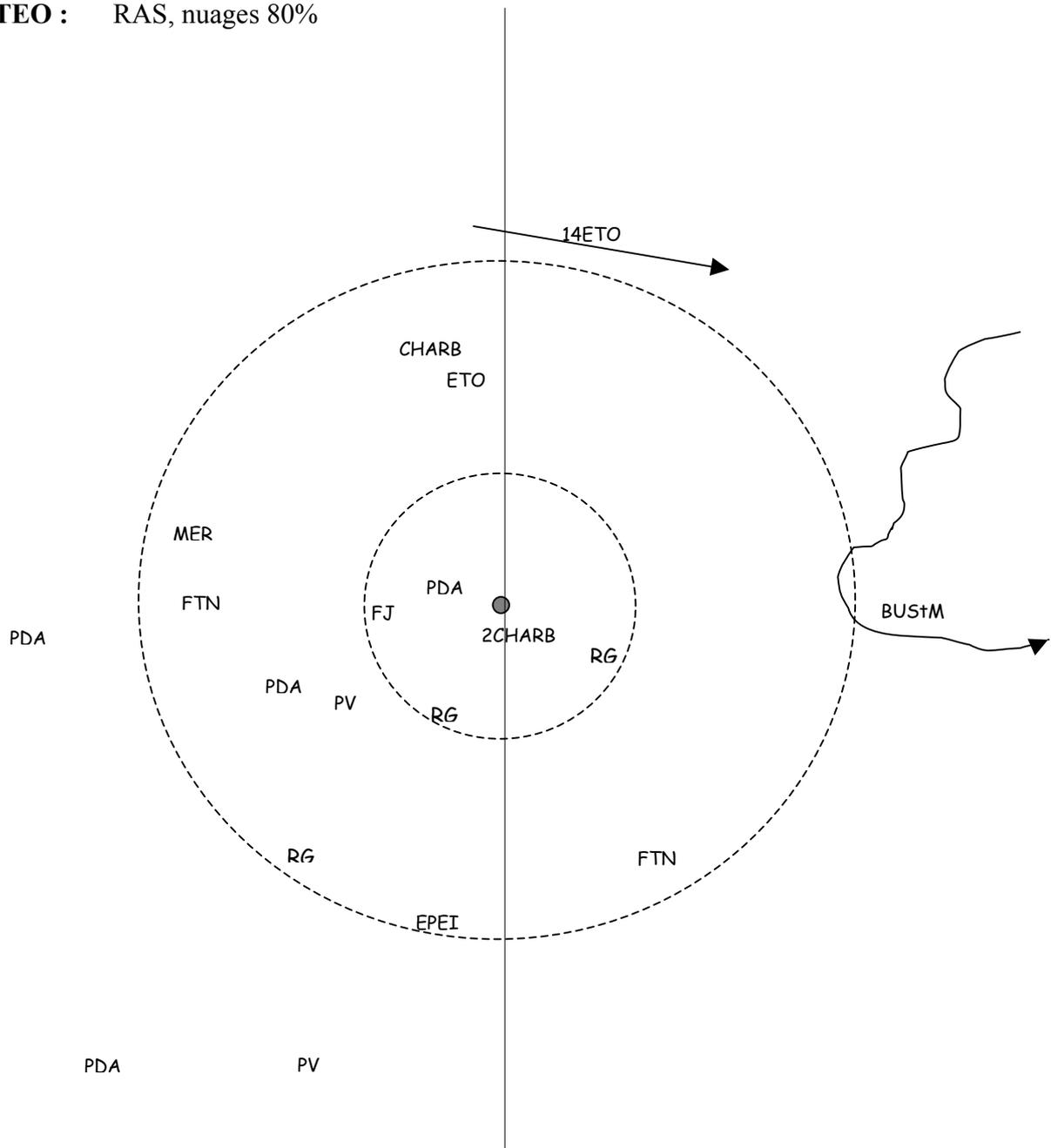
EXEMPLE DE RELEVÉ TERRAIN STOC-EPS

N.B. : vous pouvez utiliser des codes personnels pour noter les observations sur le terrain, le tout étant de bien utiliser les codes des noms latins pour remplir la fiche relevé.

N° POINT : 1

HEURE DEBUT : 6h30

METEO : RAS, nuages 80%



3. Constitution du réseau francilien de l'observatoire STOC-EPS

En 2003, la relance du réseau STOC-EPS en Ile-de-France a permis de réunir une dizaine de nouveaux volontaires, portant le nombre de carrés suivis à plus de trente. C'est sur la base de cette première mobilisation des ornithologues franciliens sur le thème de l'avifaune commune que le CORIF et le CRBPO ont initié la création d'un observatoire régional, dont le but sera de préciser les tendances d'évolution de l'avifaune « ordinaire » dans notre région.

La méthodologie STOC-EPS convient particulièrement à la mise en place d'un suivi régulier à l'échelle de la région entière : très simple à mettre en œuvre, elle impose simplement à l'observateur la condition de suivre son site pendant au moins cinq ans. De plus, elle permet à un projet régional de s'appuyer sur un protocole faisant autorité au plan national, « labellisation » appréciée des partenaires financiers. C'est la raison pour laquelle plusieurs régions, comme la Franche-Comté, avaient déjà choisi cette méthodologie pour mettre en place leur propre observatoire.

Cependant, la condition sine qua non de la création d'un observatoire est la mise en place d'une couverture complète et homogène du territoire étudié. Or, le réseau existant, basé sur le choix par l'observateur d'un carré dans son propre rayon d'action, montrait d'importantes limites dans l'optique du nouveau projet.

La répartition des carrés présentait un net déséquilibre géographique avec une sur-représentation de l'ouest de la région (Yvelines et Hauts-de-Seine). En revanche, avant la relance du programme en 2003, le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne ne comptaient aucun carré.

La couverture des milieux ne correspondait pas non plus à la répartition régionale effective. Près de la moitié de la superficie prospectée dans le cadre du STOC-EPS se situait en milieu artificialisé alors que ces habitats ne représentent qu'un peu moins de 18% du territoire régional.

Le CRBPO a donc procédé à un tirage au sort orienté de carrés STOC-EPS, ou plutôt un échantillonnage destiné à rétablir la cohérence entre territoire régional et surface suivie par protocole STOC-EPS. Plutôt que de reproduire au niveau des carrés STOC la répartition francilienne des grands types de milieux, ce tirage au sort aboutit à une répartition équilibrée des trois grands types de milieux : artificialisés, forestiers et agricoles. Le but est de disposer d'une quantité d'information suffisante pour ces trois types.

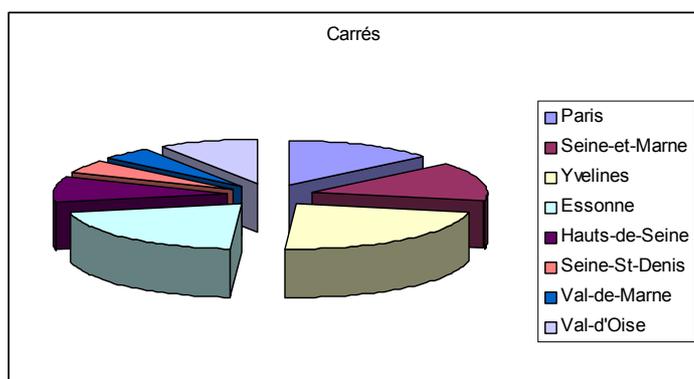
		Répartition des grands types de milieux en Île-de-France (%)				
		Artificialisés	Agricoles	Forêts	Zones humides	Surfaces en eau
Territoire régional		17,5	58,9	22,7	0,1	0,9
Carrés STOC	avant création de l'observatoire	47	33,5	18	0,5	1
	après le tirage « orienté » (*)	31	39,9	28,1	0,1	1,2

Répartition des grands types de milieux en région Île-de-France et sur les carrés STOC-EPS de la région

(*) La dernière ligne de ce tableau prend en compte les carrés tirés pour l'observatoire, mais qui n'ont pas encore été attribués à un observateur.

A l'issue de ce tirage, ce sont 70 carrés qui doivent constituer le réseau de l'observatoire régional des oiseaux communs. Le CORIF et le CRBPO se trouvent donc actuellement en possession d'un « lot » de carrés STOC disponibles, qui seront proposés à tout nouvel observateur désireux de participer au programme. La procédure habituelle du programme STOC est donc quelque peu transformée, ce n'est plus l'observateur qui désigne une commune pour son carré, mais le coordinateur du programme qui lui propose un site parmi ceux désignés par le tirage au sort préalable. Le CORIF, coordinateur régional du STOC-EPS est chargé de cette répartition des carrés entre les nouveaux observateurs.

Actuellement, 42 carrés font ou feront à partir de 2005 l'objet d'un suivi. Leur répartition par département est la suivante :

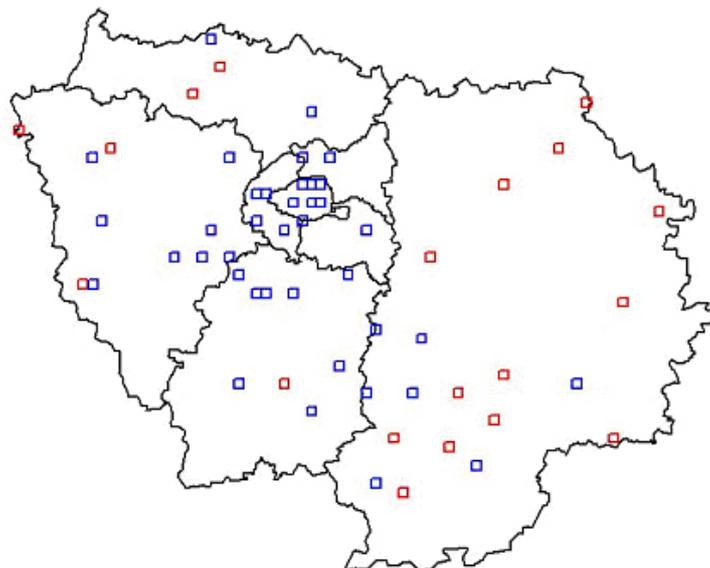


Les milieux périurbains sont bien couverts avec quinze carrés dans l'agglomération parisienne (Paris et départements limitrophes). Les massifs forestiers bénéficient aussi d'une assez bonne couverture, dans le sud-ouest de Paris et en forêt de Fontainebleau, grâce à la participation notamment de bénévoles de l'Association des

Naturalistes de la Vallée du Loing (ANVL). Les milieux agricoles sont les moins prospectés.

La carte ci-dessous permet de visualiser la répartition des carrés déjà suivis en 2004 (en bleu) et ceux restant en attente d'observateurs (en rouge). Les carrés restant à attribuer sont principalement situés en milieu forestier ou agricole. En conséquence, ils sont souvent assez éloignés de l'agglomération parisienne où résident la plupart des observateurs, ce qui rend parfois difficile leur attribution.

Trois à six carrés non attribués seront dans un premier temps pris en charge par les salariés du CORIF.



Carte 1 : Le réseau STOC-EPS : Carrés attribués à un observateur (bleu) et en attente (rouge)

4. Résultats et bilan du réseau 2004

4.1. Résultats

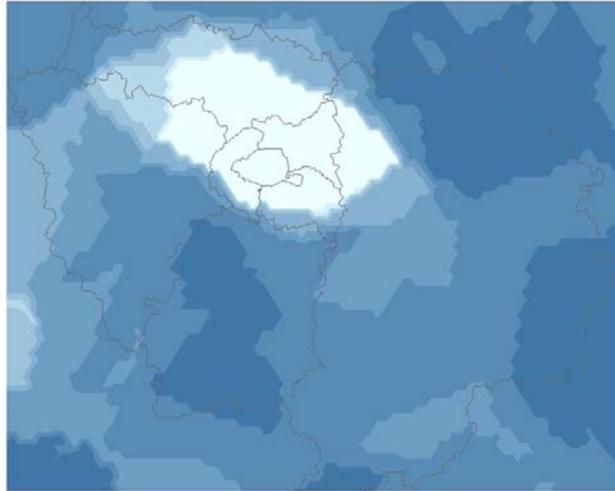
Après une seule année de fonctionnement, l'Observatoire régional des oiseaux communs d'Ile-de-France ne peut, naturellement, fournir des résultats en termes de tendance d'évolution des populations. Le tableau suivant récapitule les espèces observées en 2004 et le nombre d'individus dénombrés.

Nom français	Nom scientifique	Effectifs 2004
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis (Pallas)</i>	1
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus (L.)</i>	2
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo (L.)</i>	1
Héron cendré	<i>Ardea cinerea L.</i>	10
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor (Gmelin)</i>	3
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis (L.)</i>	3
Tadorne casarca	<i>Tadorna ferruginea (Pallas)</i>	1
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos L.</i>	89
Milan noir	<i>Milvus migrans (Boddaert)</i>	1
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus (L.)</i>	1
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus (L.)</i>	9
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus (L.)</i>	4
Buse variable	<i>Buteo buteo (L.)</i>	1
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus L.</i>	7
Perdrix grise	<i>Perdix perdix (L.)</i>	19
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix (L.)</i>	2
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus L.</i>	28
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus (L.)</i>	1
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus (L.)</i>	21

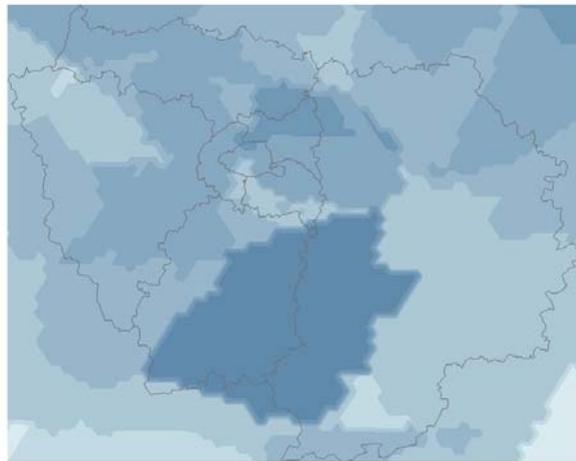
Nom français	Nom scientifique	Effectifs 2004
Foulque macroule	<i>Fulica atra L.</i>	13
Petit Gravelot (Pluvier petit-gravelot)	<i>Charadrius dubius Scopoli</i>	2
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos (L.)</i>	1
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus L.</i>	15
Pigeon biset	<i>Columba livia Gmelin</i>	1284
Pigeon colombin	<i>Columba oenas L.</i>	16
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus L.</i>	785
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto (Frisvald.)</i>	109
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur (L.)</i>	27
Coucou gris	<i>Cuculus canorus L.</i>	26
Martinet noir	<i>Apus apus (L.)</i>	946
Pic vert	<i>Picus viridis L.</i>	41
Pic noir	<i>Dryocopus martius (L.)</i>	6
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major (L.)</i>	32
Pic mar	<i>Dendrocopos medius (L.)</i>	2
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor (L.)</i>	4
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis L.</i>	135
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia (L.)</i>	4
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica L.</i>	69
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica (L.)</i>	122
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis (L.)</i>	8
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis (L.)</i>	6
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava L.</i>	44
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea Tunstall</i>	1
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba L.</i>	8
Bergeronnette de Yarrell	<i>Motacilla alba yarrellii</i>	1
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes (L.)</i>	179
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis (L.)</i>	127
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula (L.)</i>	93
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos Brehm</i>	43
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros (Gmelin)</i>	60
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus (L.)</i>	8
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra (L.)</i>	2
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata (L.)</i>	6
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus L.</i>	1
Merle noir	<i>Turdus merula L.</i>	359
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos Brehm</i>	66
Grive draine	<i>Turdus viscivorus L.</i>	22
Locustelle tachetée		2
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus (Hermann)</i>	6
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta (Vieillot)</i>	21
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca (L.)</i>	4
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis Latham</i>	43
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin (Boddaert)</i>	14
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla (L.)</i>	180
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix (Bechst.)</i>	2
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita (Vieillot)</i>	131
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus (L.)</i>	18
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus (L.)</i>	13
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus (Temminck)</i>	2

Nom français	Nom scientifique	Effectifs 2004
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata (Pallas)</i>	1
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca (Pallas)</i>	4
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus (L.)</i>	27
Mésange nonnette	<i>Parus palustris L.</i>	9
Mésange huppée	<i>Parus cristatus L.</i>	10
Mésange noire	<i>Parus ater L.</i>	1
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus L.</i>	145
Mésange charbonnière	<i>Parus major L.</i>	187
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea L.</i>	33
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla Brehm</i>	40
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus (L.)</i>	5
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius (L.)</i>	35
Pie bavarde	<i>Pica pica (L.)</i>	174
Choucas des tours	<i>Corvus monedula L.</i>	16
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus L.</i>	59
Corneille noire	<i>Corvus corone L.</i>	355
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris L.</i>	464
Moineau domestique	<i>Passer domesticus (L.)</i>	678
Moineau friquet	<i>Passer montanus (L.)</i>	16
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs L.</i>	190
Serin cini	<i>Serinus serinus (L.)</i>	31
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris (L.)</i>	147
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis (L.)</i>	47
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina (L.)</i>	69
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula (L.)</i>	15
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella L.</i>	16
Bruant zizi	<i>Emberiza circlus L.</i>	1
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	3
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra (L.)</i>	43

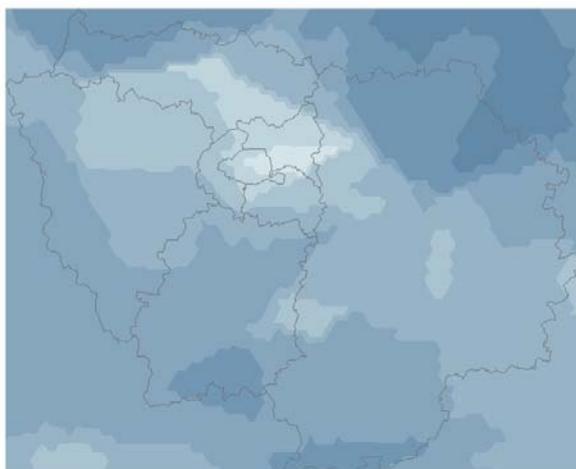
Les cartes suivantes donnent un exemple possible d'exploitation à l'échelon régional des données STOC-EPS. Elles permettent de visualiser la répartition de l'abondance de plusieurs espèces bien représentées en Île-de-France, pour l'année 2004 : **l'Alouette des champs**, **l'Hirondelle de fenêtre**, **l'Hirondelle rustique**. Sur toutes ces cartes, une couleur plus foncée indique naturellement une abondance supérieure.



Carte 2 : Répartition de l'abondance de l'Alouette des champs



Carte 3 : Répartition de l'abondance de l'Hirondelle de fenêtre



Carte 4 : Répartition de l'abondance de l'Hirondelle rustique

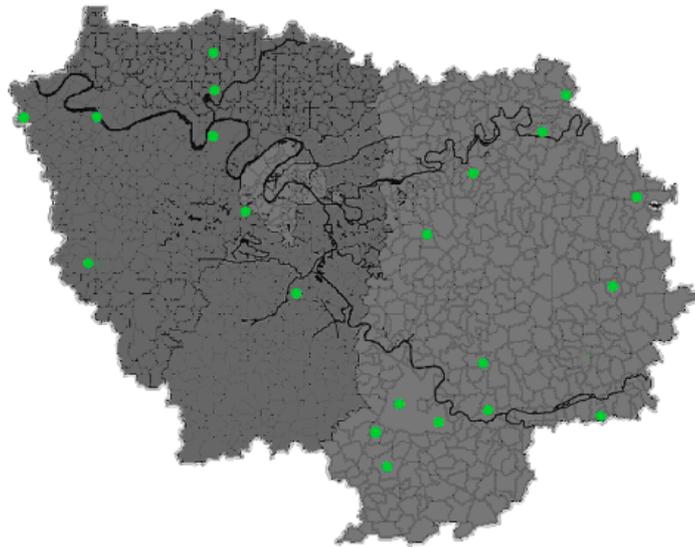
42. Fonctionnement et animation du réseau d'observateurs

Une mobilisation intéressante, à poursuivre

En deux ans, 25 nouveaux observateurs se sont manifestés pour participer au programme STOC-EPS et à l'observatoire. Le nombre de carrés suivis a ainsi doublé, une belle mobilisation des ornithologues franciliens sans laquelle le projet n'aurait pu être lancé faute d'une couverture significative de la région.

21 carrés restent disponibles à la date du 1^{er} février 2005. Parallèlement à l'attribution des carrés tirés pour l'observatoire, il est toujours possible à un nouvel observateur de demander le tirage d'un carré selon la méthode classique du protocole STOC, si aucun carré déjà tiré ne peut lui convenir.

Au 1^{er} février, un total de 5 nouveaux observateurs se sont portés volontaires pour le suivi d'un carré, dont trois ont choisi un carré de l'observatoire. D'autres ont pris contact avec le CORIF et n'ont pas encore donné leur réponse définitive.



Carte 5 : Les carrés tirés spécifiquement pour l'Observatoire régional et restant à pourvoir au 1^{er} février 2005

Le petit nombre de nouveaux observateurs cette année, s'il se confirme, peut s'expliquer par deux difficultés du protocole STOC-EPS :

- la nécessité, bien entendu, de maîtriser l'identification par le chant, qui rebute certains ornithologues par ailleurs confirmés en détermination visuelle ;
- la nécessité de s'engager sur cinq ans.

Cependant, l'existence de l'observatoire, qui permettra aux contributeurs franciliens du programme STOC de visualiser régulièrement une exploitation régionale de leurs données, devrait être un facteur de motivation supplémentaire pour participer à ce programme. On peut penser que la publication des premiers résultats scientifiques de l'observatoire relancera encore l'intérêt et amènera de nouveaux contributeurs.

Une répartition encore trop orientée vers les zones périurbaines

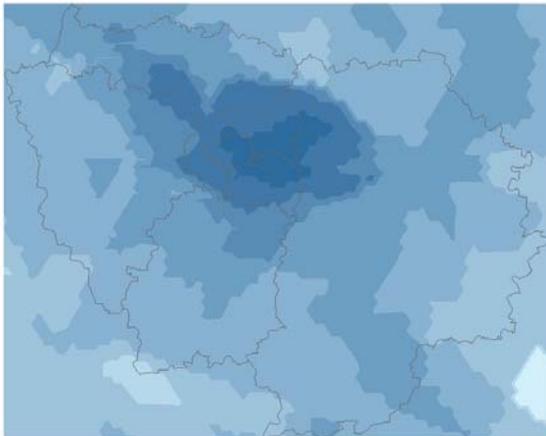
La carte de répartition des carrés suivis montre un regroupement en petite couronne parisienne, conséquence de la méthode habituelle de choix du carré à proximité du domicile de l'observateur. Les espaces urbains et périurbains sont donc bien suivis, de même que les

massifs forestiers de Rambouillet et Fontainebleau pour lesquels nombre d'observateurs se sont mobilisés. En revanche, de vastes zones restent mal couvertes, notamment les deux tiers nord de la Seine-et-Marne. Cette partie de la région peu urbanisée est aussi la moins prospectée par les ornithologues.

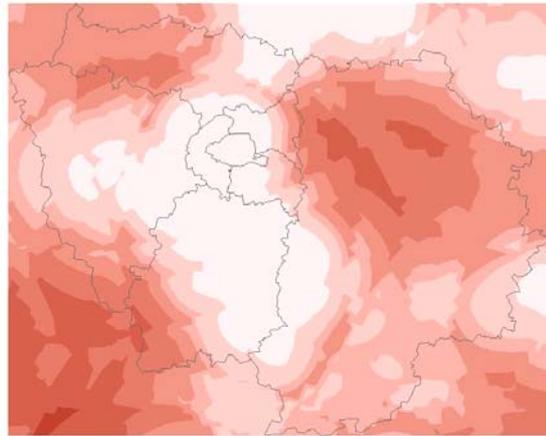
Pourtant, ces zones mal connues réservent quelques bonnes surprises, à l'image des deux couples de Busard Saint-Martin découverts sur des carrés situés au cœur de l'Essonne et de la Seine-et-Marne.

Les cartes suivantes permettent de visualiser indirectement cette sous-prospection. La première, en nuances de bleu, est la carte de répartition de l'abondance du Moineau domestique en Île-de-France, déterminée à partir des données fournies par le réseau STOC-EPS. La seconde, en nuances de rouge, est une « carte d'erreur », c'est-à-dire une carte de l'écart entre l'abondance prédite par le modèle du CRBPO et l'abondance observée.

Moineau domestique



Carte 6 : Répartition de l'abondance



Carte 7 : Répartition de l'erreur (écart prédit/observé)

La répartition du Moineau domestique fortement centrée sur Paris et la petite couronne n'est pas due qu'à son habitude de fréquenter les zones urbanisées. La carte 7 permet de constater une erreur importante sur la moitié nord de la Seine-et-Marne, le Val-d'Oise et le sud-ouest de la région (dans les Yvelines et l'Essonne). Le Moineau domestique est une espèce commune, susceptible de fournir un nombre significatif de données sur la majorité des carrés STOC de la région. Un fort écart entre l'abondance prédite et les données recueillies traduit donc avant tout la sous-représentation dans le réseau STOC des secteurs concernés.

La majeure partie des carrés STOC disponibles dans le cadre de l'Observatoire se situent dans ces zones insuffisamment prospectées. Lorsque ces carrés auront été attribués, le déséquilibre de prospection sera donc compensé tant sur le plan de la répartition géographique que de la couverture des grands types d'habitats.

Là encore, la parution des premiers résultats pourrait mettre en évidence l'intérêt ornithologique des secteurs sous-prospectés et motiver de nouveaux observateurs.



Alouette des champs – F.BARTH -CORIF